



03029127

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

28-02-2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

PHILIPPE RASQUIN CONSULTING

3. Forme juridique (en entier)

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

rue Franz Merjay, 88 - 1050 Bruxelles

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Bruxelles n° 625 962

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

463 709.092

7. Objet de l'acte

DEMISSION ET NOMINATION GERANT
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

L'assemblée générale du 26 février 2003 accepte la démission,
comme gérant, de Monsieur Philippe RASQUIN, rue Franz
Merjay 88 à 1050 Bruxelles et acte la nomination comme gérant
de Monsieur Guillaume d'ARSCHOT SCHOONHOVEN,
Klipgaardestraat 2 à 3473 Kortenen et ce, à dater de ce jour.
L'assemblée générale accepte également le transfert du siège
social à 1040 Bruxelles, boulevard St Michel, 79/bte 5 avec effet
à ce jour.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Guillaume d'ARSCHOT SCHOONHOVEN,

gérant

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page